

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/010

CULTURE (8.9)

**Projet Culturel, Scientifique,
Educatif et Social de la Médiathèque
PCSES**

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230208-DELIB010CM0223-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUIILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIEU, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (Arrivé à 19H30, prend part au vote à
compter de la question 2023/001)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Gaël DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir Mme DEPELCHIN

ABSENTS :

Mme ANDRE, M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

La Ville d'HAZEBROUCK a fait de l'éducation artistique et culturelle une de ses priorités et a formulé le souhait de la création d'une médiathèque tournée vers l'avenir en tenant compte des besoins de la population, en cohésion avec les partenaires du territoire afin de veiller à l'épanouissement de tous les acteurs, tout en contribuant au rayonnement culturel de la Ville et de son Territoire.

L'équipe municipale a donc inscrit au cœur de son action un projet de construction d'un nouvel équipement dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2025.

Cet équipement viendra remplacer la bibliothèque actuelle située place Degroote, dans un bâtiment inauguré en 1974, infrastructure obsolète ne répondant pas aux critères de l'accessibilité PMR et dont la superficie est inadaptée à la taille de la commune. Ce lieu manque également de confort, de places de consultation, mais aussi de diversification de l'offre documentaire (absence d'offre cinéma, musique, jeux...).

Pour accompagner le financement des différentes phases de l'opération, le Ministère de la Culture dans le cadre de la réglementation du concours particulier « bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation (DGD), sollicite la rédaction d'un « projet culturel, scientifique, éducatif et social » (PCSES) qui puisse déterminer les objectifs du futur établissement de lecture publique.

Tout au long de l'année 2022, l'équipe de la bibliothèque a entrepris une réflexion collective sur les grands enjeux à venir dans la perspective de ce projet de construction. Ce travail a permis de déterminer, en lien avec les grandes orientations définies par la collectivité, les axes de développement de la lecture publique pour ces trois prochaines années.

Ce PCSES constitue pour l'équipe, comme pour l'ensemble des partenaires et soutiens de ce projet, la feuille de route jusqu'à l'ouverture du nouvel équipement.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social 2023-2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à assurer la mise en œuvre du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social pour la période 2023-2026.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND

